

Programme RONAvantages

1. Conditions et modalités du programme RONAvantages et de la carte RONA

Pour bénéficier des avantages du programme RONAvantages, ci-après nommé «le programme», vous devez être résident du Canada et être détenteur de la carte de crédit RONA privative aux particuliers, ci-après nommée «carte RONA». Toute demande de carte RONA est sujette à l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec («la Fédération»). Certaines conditions s'appliquent. Le détenteur doit se référer au contrat de crédit variable («CCV») pour toutes autres modalités de crédit.

La carte RONA est acceptée chez les marchands participants RONA, L'entrepôt RONA, Home & Garden by RONA, Réno-Dépôt et autres bannières de RONA inc. («RONA») participantes. La liste des marchands participants est disponible sur ronavantages.ca.

Ce programme s'adresse uniquement aux particuliers. Les personnes morales et les groupements de personnes ne peuvent y participer. Un détenteur de carte RONA ne peut pas combiner les offres du programme RONAvantages à un autre programme existant, comme par exemple et sans limitation: programme d'escompte* ou de rabais volume* offert ou entente commerciale* liée ou non à un compte charge ouvert en magasin.

*Inclus les listes de prix réduits entrepreneur ou individuel qu'un marchand pourrait offrir.

2. **Avantage remise annuelle en cartes-cadeaux RONA :**

A. **Calcul de la remise annuelle en cartes-cadeaux RONA**

Le détenteur d'une carte RONA peut obtenir de RONA jusqu'à 5% de remise annuelle en cartes-cadeaux RONA. Le montant de la remise annuelle en cartes-cadeaux RONA est déterminé selon un pourcentage variant entre 2% et 5% selon l'échelle de remise établie ci-après. Les transactions portées sur la limite courante et sur la limite de financement Accord D Desjardins de la carte RONA sont incluses dans le calcul de la remise. Sont exclus du calcul de la remise : les transactions effectuées dans les bannières Ace, les taxes, les frais d'intérêt et tout autre frais. Pour être éligible à la remise, les transactions d'achat annuelles moins les transactions de retour annuelles portées à la carte RONA doivent excéder 2 000 \$, un pourcentage de remise annuelle en cartes-cadeaux sera alors calculé selon l'échelle ci-après.

Le maximum annuel de remise en cartes-cadeaux RONA est de 1 000 \$.

Échelle de remise selon le volume annuel d'achats avant taxes :

2 000,00 \$ à 4 999,99 \$	=	2 %
5 000,00 \$ à 7 499,99 \$	=	3 %
7 500,00 \$ à 9 999,99 \$	=	4 %
10 000,00 \$ et plus	=	5 % (max. 1 000 \$)

- La remise des cartes-cadeaux RONA est calculée à la date d'anniversaire d'émission de la carte RONA et est arrondie au nombre entier supérieur.
- Les cartes-cadeaux RONA sont envoyées par courrier recommandé au plus tard soixante (60) jours après la date anniversaire du compte de la carte RONA.

- Pour se prévaloir de cet avantage, le compte de la carte RONA doit être ouvert et ne pas être en souffrance au moment de l'émission des cartes-cadeaux s'il y a lieu.

Exemples de remise annuelle

Exemple 1

Le total des transactions (avant taxes) portées à la limite de financement Accord D Desjardins	350 \$
Achats (avant taxes) portés à la limite courante de la carte	100 \$
Retours (avant taxes) de marchandises portés à la carte	25 \$
Total des transactions (avant taxes)	425 \$

Aucune remise ne sera accordée car le minimum requis de 2 000 \$ n'a pas été atteint.

Exemple 2

Le total des transactions (avant taxes) portées à la limite de financement Accord D Desjardins	5 000 \$
Achats (avant taxes) portés à la limite courante de la carte	1 500 \$
Retours (avant taxes) de marchandises portés à la carte	100 \$
Total des transactions (avant taxes)	6 400 \$

Pourcentage de la remise atteint	3 %
Valeur de la remise en cartes-cadeaux	192 \$

Exemple 3

Le total des transactions (avant taxes) portées à la limite de financement Accord D Desjardins	23 000 \$
Achats (avant taxes) portés à la limite courante de la carte	4 500 \$
Retours (avant taxes) de marchandises portés à la carte	500 \$
Total des transactions (avant taxes)	27 000 \$

Pourcentage de la remise atteint	5 % ou maximum de 1 000 \$
Valeur de la remise en cartes-cadeaux	1 000 \$

B. Vérification de la valeur des transactions cumulées

Le détenteur est responsable de la vérification de chaque relevé de compte qu'il reçoit. Il doit aviser la Fédération de toutes erreurs ou omissions sur son relevé de compte.

RONA se réserve le droit de demander au détenteur les copies de factures portées au compte de la carte RONA pour calculer la remise annuelle en cartes-cadeaux RONA. RONA n'est pas responsable, et se dégage de toute responsabilité, en cas de toute erreur de la part de la Fédération.

Un détenteur qui croit ne pas avoir reçu le bon montant de remise annuelle en cartes-cadeaux RONA devra en faire la preuve par écrit, avec factures et pièces justificatives à l'appui, à l'adresse suivante :

RONA inc.
 À l'attention de Services marketing - RONA Avantages
 220 Chemin du Tremblay
 Boucherville QC J4B 8H7

C. Expiration des cartes-cadeaux RONA :

Les cartes-cadeaux RONA émises dans le cadre du programme RONA Avantages n'ont aucune date d'expiration. Les cartes-cadeaux RONA seront réputées actives au moment de l'envoi postal par courrier recommandé ou par tout autre forme de remise directe des cartes-cadeaux RONA au détenteur. Le détenteur de la carte RONA doit accepter les modalités des cartes-cadeaux RONA inscrites au verso de chaque carte.

D. Modifications

RONA se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler l'avantage prévu au présent article, en tout ou en partie, à tout moment, avec ou sans préavis au détenteur et tel que prescrit par la loi.

3. Informations générales

RONA se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler le programme RONA Avantages (en tout ou en partie) à tout moment, avec ou sans préavis et tel que prescrit par la loi. Un tel changement peut modifier l'échelle de remise annuelle en cartes-cadeaux RONA. La remise en cartes-cadeaux RONA ne peuvent pas être transférés à un autre détenteur. RONA se réserve le droit, après enquête, de confisquer la remise en cartes-cadeaux RONA à l'intention du détenteur, s'il y a, de sa part, un non-respect des conditions, déclaration inexacte de la part du détenteur, fraude et/ou abus relatifs au programme RONA Avantages. La carte RONA ne peut être utilisée pour payer en tout ou en partie un compte-charge ouvert chez un marchand participant. L'administration du programme RONA Avantages est sous la responsabilité exclusive de RONA. En participant au programme RONA Avantages, le détenteur consent à dédommager et à dégager RONA, ses filiales et tous les marchands du réseau RONA à l'égard de toutes pertes ou dommages que le détenteur pourrait subir en raison de sa participation au programme RONA Avantages, y compris, sans restriction la valeur de la remise en cartes-cadeaux RONA. La collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels sont régies par la politique du respect de la vie privée publiée et disponible sur rona.ca et selon le consentement inscrit sur la demande de carte RONA et selon les modalités prévues à cet effet au CCV. Le programme RONA Avantages est assujéti aux lois et règlements de la province de Québec et celles du Canada y sont applicables.

La Fédération ne peut être tenue responsable du refus par un marchand d'accepter la carte RONA. La Fédération n'est pas responsable de la gestion du programme.

La carte RONA est la propriété de la Fédération, celle-ci se réserve le droit d'en reprendre ou d'en faire reprendre possession et de mettre fin en tout ou en partie, à un ou à plusieurs services qu'elle procure et ce sans préavis au détenteur. Dans l'un ou l'autre de ces cas, la responsabilité de la Fédération ne peut être mise en cause. RONA ne peut être tenue responsable de toutes décisions de la Fédération à cet égard.